



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 2 OCTOBRE 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2019
2. Point sur la rentrée scolaire 2019-2020
3. Quimperlé Communauté :
 - 3.1. Approbation de la convention-type de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes
 - 3.2. Convention fonds concours équipements communaux de lecture publique
4. Médiathèque - 3^{ème} lieu : demandes de financement
 - 4.1. Médiathèque - 3^{ème} lieu : demande de financement auprès de l'Etat pour le soutien à l'acquisition d'équipements (mobilier et matériel) accompagnant la construction d'une bibliothèque de lecture publique.
 - 4.2. Médiathèque - 3^{ème} lieu : demande de financement auprès de l'Etat pour le soutien aux opérations d'informatisation et de numérisation des bibliothèques
 - 4.3. Médiathèque - 3^{ème} lieu : demande de financement auprès du Conseil Départemental pour le soutien aux opérations d'acquisition de mobilier des bibliothèques
 - 4.4. Médiathèque - 3^{ème} lieu : demande de financement auprès du Conseil Départemental pour le soutien aux opérations d'informatisation, réinformatisation, mise en place d'outils multimédia des bibliothèques médiathèques
5. Médiathèque - 3^{ème} lieu : information sur le futur nom de l'équipement
6. Information concernant la délégation consentie au Maire pour l'attribution de marchés publics et la signature de contrats
1/ 4 d'heure d'expression des administrés
7. Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Quimperlé Communauté : engagement de la Commune de Mellac
8. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau
9. Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
10. Décision modificative du budget principal 2019
11. Suppression de la régie de recette pour le service de garderie périscolaire
12. Approbation de la modification des statuts du SDEF
13. Questions diverses
 - Information concernant les Jardins de Kerbellec

S S S S R R R R

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses réunions sous la Présidence de **Monsieur Bernard PELLETER**, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CLUGERY Georges, COSTALES Francine, DARRACQ Gilles ESCOLAN Séverine, LE CRANN Nolwenn, LE BRONZE Serge, LE GALL Gilda, LOZACHMEUR Gilles, MAREC Jean-François, PIERRE Marie-France, PLANTEC Michèle, PRUD'HOMME Jeanine, SAFFRAY Morgane, STEPHAN Liliane, TALMONT Patrick, VENDOMELE François.

Absents excusés : CHAPOULIE Franck, GERONIMI Roger, HENRIO Philippe, LE DU Cyrille, LESCOAT Christophe, PÉRON Christelle.

Monsieur Franck Chapoulie donne procuration à Madame Gilda Le Gall.
Monsieur Philippe Henrio donne procuration à Madame Liliane Stéphan.
Monsieur Christophe Lescoat donne procuration à Monsieur Patrick Talmont.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Cyrille Le Du est arrivé à 19h20.

Madame Séverine Escolan a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 juillet 2019

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 2 juillet 2019.

Il n'y a pas d'observation.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

Votes :

Pour : 20 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio, C. Lescoat).

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Approbation de la convention-type de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes

Par délibération en date du 16 janvier 2014, la Communauté d'Agglomération a adopté un Plan de Développement de la lecture publique pour une durée de 6 ans visant à optimiser les services de la lecture publique en direction de la population et élargir le lectorat. Par délibération en date du 27 juin 2019, elle a décidé de prolonger la durée de validité du Plan d'une année afin de la portée au 16 janvier 2021.

La convention-type de développement de la lecture publique entre Quimperlé Communauté et les communes adhérentes a pour objet de définir, dans le respect de l'indépendance de chacune des parties, les engagements respectifs de la Communauté d'Agglomération et de la commune signataire pour sa médiathèque, à compter du 27 juin 2019. Elle fixe les objectifs et modalités de mise en œuvre du Plan.

La Commune de Mellac est concernée par les modifications apportées compte-tenu du projet de médiathèque - 3^{ème} lieu en cours de construction.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention-type de développement de la lecture publique liant Quimperlé Communauté et les communes pour leur médiathèque,
- **Autorise** le Maire à signer la convention-type.

Votes :

Pour : 20 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio, C. Lescoat).

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Approbation de la convention « Fonds de concours équipements communaux de lecture publique » avec Quimperlé Communauté

Par délibération en date du 7 avril 2016, la Commune de Mellac a adhéré au Plan de développement de la lecture publique mis en œuvre par Quimperlé Communauté sur son territoire, puis a décidé de prolonger la durée de validité du Plan d'une année afin de la portée au 16 janvier 2021.

La convention « Fonds de concours équipements communaux de lecture publique » engage la Commune de Mellac à mettre en œuvre la construction de la nouvelle médiathèque de 320 m² en répondant intégralement aux critères du Plan de développement de la lecture publique, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté contribue financièrement à ce projet pour un montant prévisionnel plafonné à 102 088 euros, comprenant le coût des travaux, du mobilier et de l'informatique.

Les obligations de chacune des parties sont fixées dans la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'approbation de cette convention.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Approuve** la convention « Fonds de concours équipements communaux de lecture publique » avec Quimperlé Communauté,
- **Autorise** le Maire à signer la convention.

Votes :

Pour : 17 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio)

Contre : 1

Abstention : 1 (C. Lescoat)

Objet : Médiathèque - 3^{ème} lieu : demande de financement auprès de l'Etat pour le soutien à l'acquisition d'équipements (mobilier et matériel) accompagnant la construction d'une bibliothèque de lecture publique

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) a ouvert la possibilité pour les collectivités, de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation pour l'équipement (mobilier et matériel) accompagnant la construction d'une bibliothèque de lecture publique.

La médiathèque de Mellac peut être éligible à cette aide puisqu'elle répond aux conditions de surfaces minimales de 0,07 m² par habitant (pour les communes de 1430 à 40 000 habitants).

La notion d'équipement recouvre l'ensemble du matériel (les meubles, la signalétique, le matériel d'exposition...).

Descriptif du projet d'équipement

La Commune souhaite que l'aménagement mobilier de la médiathèque présente des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, lumineux, moderne et fonctionnel. L'ambiance du 3^{ème} lieu doit être joyeuse et vivante. Les personnes doivent y être à l'aise dans un cadre confortable. La convivialité du lieu doit se rapprocher de l'atmosphère du foyer familial en termes d'ambiance. L'implantation des différents secteurs et le classement des collections doivent être facilement repérables (voir schéma d'aménagement en annexe).

La solution retenue pour le mobilier de bibliothèque est celle de l'entreprise *BC Intérieur* qui propose un ensemble de rayonnage sobre, épuré et fonctionnel. La majeure partie du mobilier sera de couleur blanche, excepté dans l'espace enfant (orange et grise), s'harmonisant ainsi avec le bois du mobilier déjà intégré par l'architecte lors de la construction. Le fonds documentaire est estimé à 8 400 documents répartis dans 3 principaux espaces : petite enfance/enfance, ados, adultes. Du matériel d'exposition est également compris dans ce lot.

Le mobilier de confort est confié à l'entreprise *Ouest Bureau* : fournitures des tables (pour le travail ou pour la convivialité) et des différentes assises (chaises de bureau, fauteuils de détente, banquettes espace ados et jeux vidéo, poufs géants...). L'espace de rangement près de la salle d'animation permettra à cette dernière d'être modulée et de prendre plusieurs configurations :

- Salle de vidéoprotection avec une trentaine de places assises,
- Salle de réunion ou atelier de création avec tables et chaises pouvant accueillir 15/20 personnes,
- Salle d'exposition avec affichage au mur et sur panneaux, poufs géants pour se détendre.

Concernant l'aménagement de l'espace « Grange », il est proposé de recourir aux services de la cellule de production artistique et culturelle *7 grammes, 7 millimètres* qui aura la mission de concevoir, construire l'aménagement de cet espace de convivialité grâce à la récupération, au réemploi et au détournement de matière et d'objet s'intégrant dans l'éthique de l'économie circulaire. *7 grammes, 7 millimètres* abordera avec originalité et inventivité ce projet, afin de mener à bien cette carte blanche insolite qui relève de l'expérimentation et de l'adaptation.

Enfin la signalétique est confiée à l'*Atelier Hélène Gerber* qui proposera un rendu fonctionnel et efficace, tout en prenant le soin particulier de faire de cette réalisation graphique un projet original, vivant, en harmonie avec le projet culturel de la médiathèque. Le breton en particulier et le multilinguisme en général seront intégrés de manière originale, et vivante à la signalétique tout en priorisant sur la compréhension par tous. La Commune souhaite également utilisée une signalétique visuelle en déclinant et complétant la série de pictos dessinés pour Livre et lecture en Bretagne en les adaptant à la scénographie du lieu.

Plan de financement

Dépenses	
Lots	Montants
Mobilier de bibliothèque	49 183,78 € HT
Mobilier de confort	16 296,06 € HT
Aménagement de l'espace « grange »	11 058 € HT
Signalétique	8 485 € HT
TOTAL	85 022,84 € HT

Recettes	
Etat - 60 %	51 013,70 € HT
Conseil Départemental du Finistère - 10 %	9 000,00 € HT
Autofinancement - 30 %	25 009,14 € HT
TOTAL	85 022,84 € HT

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le Projet d'équipement de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Projet d'équipement mobilier de la médiathèque,
- **Adopte** le Plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** pour le financement de l'opération les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation générale de décentralisation,
- **Stipule** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

Votes :

Pour : 18 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio)

Contre : 1

Abstention : 2 (C. Lescoat)

L'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) a ouvert la possibilité pour les collectivités, de bénéficier d'un soutien dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques au titre des coûts liés à l'informatisation des bibliothèques municipales.

La Commune de Mellac peut être éligible à cette aide pour l'opération d'informatisation initiale et la création de services aux usagers. La bibliothèque actuelle n'est que très peu équipée avec un seul poste informatique à disposition des usagers, une tablette et une liseuse acquises en 2015. L'objectif est donc de développer les outils et l'utilisation du numérique au sein de la nouvelle médiathèque avec des espaces de travail, de jeu, d'information et de consultation en adéquation avec les attentes des usagers.

Description du projet d'équipement

L'informatisation de la bibliothèque n'a de sens que si elle s'accompagne d'une réelle amélioration du service proposé aux usagers. C'est pourquoi la Commune souhaite investir dans du matériel varié et de qualité, en adéquation avec les usages d'aujourd'hui et de demain. Attirer les publics jeunes à fréquenter la médiathèque grâce aux outils informatiques et multimédia apparaît comme une réelle opportunité. De même, promouvoir et accompagner les personnes qui maîtrisent moins ces technologies est une vraie exigence.

Le programme d'acquisition d'outils informatiques et multimédia est le suivant :

- 4 postes informatiques près de l'espace adultes permettant de travailler et/ou de consulter internet.
- 1 poste informatique dans les rayonnages adultes uniquement dédié à la consultation du catalogue en ligne avec l'accès au portail Matilin (le réseau des bibliothèques du Pays de Quimperlé).
- 1 poste informatique dans l'espace convivialité à l'entrée, avec écran tactile et clavier gros caractères. Ce poste sera accessible lorsque la médiathèque sera ouverte en « autonomie ».
- 1 poste informatique à l'accueil.
- 2 ordinateurs portables dédiés au personnel salarié.
- 1 ordinateur portable installé dans la salle d'animation.
- 1 imprimante multifonctions à disposition des usagers avec un quota d'utilisation par abonnement.
- 3 tablettes (1 Ipad et 2 Android) à usage de public et du personnel salarié et bénévole.
- 1 écran de présentation à l'accueil.
- 1 téléviseur avec système audio et consoles de jeux vidéo dans l'espace ados.
- 1 microchaîne hifi pour écoute des documents sur place.
- Accessoires divers réseau, wifi, accessibilité, enceinte bluetooth...

Plan de financement prévisionnel

Dépenses

Lots	Montants prévisionnels
Informatique	10 500,00 € HT
Réseau	2 000,00 € HT
Tablettes	1 500,00 € HT
Image et son	4 000,00 € HT
Jeu vidéo	2 000,00 € HT
TOTAL	20 000,00 € HT

Recettes

Etat - 60 %	12 000,00 € HT
Conseil Départemental du Finistère - 17,5 %	3 500,00 € HT
Autofinancement - 22,5 %	4 500,00 € HT
TOTAL	20 000,00 € HT

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le Projet d'informatisation de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Projet d'informatisation de la médiathèque,
- **Adopte** le Plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** pour le financement de l'opération les subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation générale de décentralisation,
- **Stipule** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

Votes :

Pour : 18 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio)

Contre : 1

Abstention : 2 (C. Lescoat)

Objet : Médiathèque - 3^{ème} lieu : demande de financement auprès du Conseil Départemental pour le soutien aux opérations d'acquisition de mobilier des bibliothèques

Le Conseil Départemental aide les communes pour l'acquisition du mobilier de bibliothèque au titre de la dotation inscrite au Contrat de territoire. Cette aide est applicable lors des opérations de construction ou lors du renouvellement de mobilier.

La médiathèque de Mellac peut être éligible à cette aide puisqu'elle répond aux minima requis en termes de niveau de service à la population.

Descriptif du projet d'équipement

La Commune souhaite que l'aménagement mobilier de la médiathèque présente des qualités esthétiques correspondant à une volonté de concevoir un lieu à la fois chaleureux, lumineux, moderne et fonctionnel. L'ambiance du 3^{ème} lieu doit être joyeuse et vivante. Les personnes doivent y être à l'aise dans un cadre confortable. La convivialité du lieu doit se rapprocher de l'atmosphère du foyer familial en termes d'ambiance. L'implantation des différents secteurs et le classement des collections doivent être facilement repérables (voir schéma d'aménagement en annexe).

La solution retenue pour le mobilier de bibliothèque est celle de l'entreprise *BC Intérieur* qui propose un ensemble de rayonnage sobre, épuré et fonctionnel. La majeure partie du mobilier sera de couleur blanche, excepté dans l'espace enfant (orange et grise), s'harmonisant ainsi avec le bois du mobilier déjà intégré par l'architecte lors de la construction. Le fonds documentaire est estimé à 8 400 documents répartis dans 3 principaux espaces : petite enfance/enfance, ados, adultes. Du matériel d'exposition est également compris dans ce lot.

Le mobilier de confort est confié à l'entreprise *Ouest Bureau* : fournitures des tables (pour le travail ou pour la convivialité) et des différentes assises (chaises de bureau, fauteuils de détente, banquette espace jeux vidéo, poufs géants...). L'espace de rangement près de la salle d'animation permettra à cette dernière d'être modulée et de prendre plusieurs configurations :

- Salle de vidéoprotection avec une trentaine de places assises,

- Salle de réunion ou atelier de création avec tables et chaises pouvant accueillir 15/20 personnes,
- Salle d'exposition avec affichage au mur et sur panneaux, poufs géants pour se détendre.

Concernant l'aménagement de l'espace « Grange », il est proposé de recourir aux services de la cellule de production artistique et culturelle *7 grammes, 7 millimètres* qui aura la mission de concevoir, construire l'aménagement de cet espace de convivialité grâce à la récupération, au réemploi et au détournement de matière et d'objet s'intégrant dans l'éthique de l'économie circulaire. *7 grammes, 7 millimètres* abordera avec originalité et inventivité ce projet, afin de mener à bien cette carte blanche insolite qui relève de l'expérimentation et de l'adaptation.

Enfin la signalétique est confiée à l'*Atelier Hélène Gerber* qui proposera un rendu fonctionnel et efficace, tout en prenant le soin particulier de faire de cette réalisation graphique un projet original, vivant, en harmonie avec le projet culturel de la médiathèque. Le breton en particulier et le multilinguisme en général seront intégrés de manière originale, et vivante à la signalétique tout en priorisant sur la compréhension par tous. La Commune souhaite également utilisée une signalétique visuelle en déclinant et complétant la série de pictos dessinés pour Livre et lecture en Bretagne en les adaptant à la scénographie du lieu.

Plan de financement

Dépenses

Lots	Montants prévisionnels
Mobilier de bibliothèque	49 183,78 € HT
Mobilier de confort	16 296,06 € HT
Aménagement de l'espace « grange »	11 058 € HT
Signalétique	8 485 € HT
TOTAL	85 022,84 € HT

Recettes

Etat - 60 %	51 013,70 € HT
Conseil Départemental du Finistère - 10 %	9 000,00 € HT
Autofinancement - 30 %	25 009,14 € HT
TOTAL	85 022,84 € HT

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le Projet d'équipement de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Projet d'équipement mobilier de la médiathèque,
- **Adopte** le Plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** pour le financement de l'opération les subventions auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation inscrite au Contrat de territoire,
- **Stipule** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

Votes :

Pour : 18 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio)

Contre : 1

Abstention : 2 (C. Lescoat)

Le Conseil Départemental aide les communes pour l'informatisation, la réinformatisation et la mise en place d'outils multimédia au titre de la dotation inscrite au Contrat de territoire.

Les dépenses éligibles concernent l'acquisition d'outils multimédia pour l'internet et les ressources numériques en ligne, l'installation de l'internet sur les postes de travail et sur ceux accessibles au public, la mise en place de la technologie RFID, l'acquisition de bornes audio-vidéo, de liseuses et tablettes, et enfin les formations de prise en main de nouveaux logiciels par le personnel et les bénévoles.

La médiathèque de Mellac est éligible à cette aide puisqu'elle répond aux minima requis en termes de niveau de service à la population.

Description du projet d'équipement

L'informatisation de la bibliothèque n'a de sens que si elle s'accompagne d'une réelle amélioration du service proposé aux usagers. C'est pourquoi la Commune souhaite investir dans du matériel varié et de qualité, en adéquation avec les usages d'aujourd'hui et de demain. Attirer les publics jeunes à fréquenter la médiathèque grâce aux outils informatiques et multimédia apparaît comme une réelle opportunité. De même, promouvoir et accompagner les personnes qui maîtrisent moins ces technologies est une vraie exigence.

Le programme d'acquisition d'outils informatiques et multimédia est le suivant :

- 4 postes informatiques près de l'espace adultes permettant de travailler et/ou de consulter internet.
- 1 poste informatique dans les rayonnages adultes uniquement dédié à la consultation du catalogue en ligne avec l'accès au portail Matilin (le réseau des bibliothèques du Pays de Quimperlé).
- 1 poste informatique dans l'espace convivialité à l'entrée, avec écran tactile et clavier gros caractères. Ce poste sera accessible lorsque la médiathèque sera ouverte en « autonomie ».
- 1 poste informatique à l'accueil.
- 2 ordinateurs portables dédiés au personnel salarié.
- 1 ordinateur portable installé dans la salle d'animation.
- 1 imprimante multifonctions à disposition des usagers avec un quota d'utilisation par abonnement.
- 3 tablettes (1 Ipad et 2 Android) à usage de public et du personnel salarié et bénévole.
- 1 écran de présentation à l'accueil.
- 1 téléviseur avec système audio et consoles de jeux vidéo dans l'espace ados.
- 1 microchaîne hifi pour écoute des documents sur place.
- Accessoires divers réseau, wifi, accessibilité, enceinte bluetooth...

Par ailleurs, l'introduction de la RFID dans la nouvelle médiathèque de Mellac apportera des avantages dans la gestion des prêts et dans la relation de service avec les publics. En couplant la RFID avec des automates de prêt, la médiathèque assurera la confidentialité des emprunts, privilégiera l'autonomie des publics en introduisant la philosophie du *self-service*, et permettra de suivre et gérer les flux de publics.

Le déploiement de la RFID avec la société NEDAP comprend :

- 1 automate de prêt
- 2 platines RFID
- 1 antenne antivol plafond
- 1 comptage par caméra
- 1 box « Nedap Library manager »
- 9000 étiquettes RFID
- 2 journées de formation du personnel et des bénévoles

- 1 prestation d'encodage des documents
- 1 prestation d'installation du matériel

Des licences pour l'automate et l'antivol, ainsi qu'un paramétrage du SIGB sont par ailleurs prévus avec la société Archimède.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses

Lots	Montants prévisionnels
Informatique	10 500,00 € HT
Réseau	2 000,00 € HT
Tablettes	1 500,00 € HT
Image et son	4 000,00 € HT
Jeu vidéo	2 000,00 € HT
RFID	22 000,00 € HT
TOTAL	42 000,00 € HT

Recettes

Etat - 65 %	27 197,00 € HT
Conseil Départemental du Finistère - 8 %	3 500,00 € HT
Autofinancement - 27 %	11 303,00 € HT
TOTAL	42 000,00 € HT

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur le Projet d'informatisation de la médiathèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le Projet d'informatisation de la médiathèque,
- **Adopte** le Plan de financement ci-dessus,
- **Sollicite** pour le financement de l'opération les subventions auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation inscrite au Contrat de territoire,
- **Stipule** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

Votes :

Pour : 18 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio)

Contre : 1

Abstention : 2 (C. Lescoat)

Objet : Information concernant la délégation consentie au Maire

Monsieur le Maire rend compte de la signature de plusieurs contrats de fourniture concernant l'aménagement mobilier de la médiathèque :

- Mobilier de bibliothèque : BC Interieur SARL - 8 allée Lorentz 77420 Champs sur Marne.
Montant du contrat : 59 140,50 € TTC
- Mobilier de confort : Ouest Bureau - Immeuble Artémis Rue Hubertine Auclert 29200 Brest.
Montant du contrat : 19 555,27 € TTC
- Aménagement de l'espace « Grange » : 7 g, 7 mm - Kerpenquerc'h 29340 Riec sur Belon.
Montant du contrat : 11 058 € TTC
Soit un total de 89 753,77 € TTC.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Avec la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, les Régions, Départements, Communautés Urbaines, Communautés d'Agglomérations, Communes et Communautés de Communes de plus de 50000 habitants ont dû mettre en place un Plan Climat Énergie Territorial (PCET).

Quimperlé Communauté a validé son PCET le 25 septembre 2014.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, a renforcé le contenu et la dimension de ce plan en y incluant la qualité de l'air et en imposant une échelle territoriale.

Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) doit être élaboré par les EPCI de plus de 20 000 habitants, désignés comme coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Ils doivent ainsi animer et coordonner les actions du PCAET sur le territoire.

Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Il doit être révisé tous les 6 ans.

Pour élaborer le PCAET, Quimperlé Communauté a mobilisé les différents partenaires du territoire sur plusieurs temps en 2018 et début 2019 : ateliers thématiques en juin et novembre et plénières ouvertes à tous en octobre 2018 et février 2019.

L'aboutissement de cette démarche est :

- la définition d'une stratégie territoriale avec des objectifs chiffrés : de réduction des consommations énergétiques, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduction des émissions de polluants atmosphériques, d'augmentation de la production énergétique à partir d'énergies renouvelables,...
- et un plan d'actions devant permettre de les atteindre

La stratégie pour le territoire de Quimperlé Communauté définit les objectifs suivants :

	2030	2050
Consommation d'énergie	1 523 GWh soit -29% par habitant par rapport à 2010	1 179 GWh soit -47% par habitant par rapport à 2010
Production d'énergie renouvelable	322 GWh soit 21% de la consommation de 2030	825 GWh soit 70% de la consommation de 2050
Baisse des émissions de gaz à effet de serre	396 kteq CO2 soit -40% par habitant par rapport à 2010	275 kteq CO2 soit -52% par habitant par rapport à 2010
Dioxyde de soufre (SO2)	-84% par rapport à 2008	-98% par rapport à 2008
Oxydes d'azote (NOx)	-60% par rapport à 2008	-78% par rapport à 2008
Composés organiques volatiles autre que le méthane (COVNM)	-47% par rapport à 2008	-59% par rapport à 2008
Particules fines (PM 2,5 et PM10)	-42% par rapport à 2008	-73% par rapport à 2008
Ammoniac (NH3)	-8% par rapport à 2008	-16% par rapport à 2008

Pour atteindre ces objectifs, le plan d'actions du territoire de Quimperlé Communauté s'articule en 8 chantiers thématiques :

- Un territoire qui produit l'énergie qu'il consomme
- Un aménagement du territoire qui limite la consommation énergétique et s'adapte au changement climatique

- Un habitat économe et peu émetteur pour tous
- Un territoire avec bien plus d'alternatives pour tous à la voiture individuelle
- Des acteurs économiques (agriculture et industrie notamment) en transition énergétique et climatique
- Des citoyens accompagnés et impliqués dans la transition écologique et climatique
- Des collectivités qui montrent l'exemple dans la transition énergétique
- Des services urbains performants, économes et producteurs d'énergie (eau, assainissement et déchets)

Le projet de PCAET a été adopté au Conseil communautaire du 27 juin 2019.

Son approbation définitive interviendra fin 2019 / début 2020 suite aux consultations et avis obligatoires de la Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) (3 mois), de l'Etat et la Région (2 mois) et du public (1 mois).

Chaque pilote d'actions doit s'engager dans leur mise en œuvre.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal de valider les actions dans lesquelles la Commune de Mellac peut s'engager et figurant dans le chantier « Des collectivités qui montrent l'exemple dans la transition énergétique » à savoir :

- Améliorer la gestion du patrimoine
- Améliorer la performance et l'efficacité énergétique du patrimoine bâti et étudier systématiquement le recours aux énergies renouvelables
- Réduire et favoriser le ré-emploi des déchets de l'aménagement et de la construction
- Favoriser le recours aux énergies renouvelables dans le patrimoine bâti des collectivités
- Sensibiliser les agents aux éco-gestes dans les bâtiments
- Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public
- Réduire la consommation d'eau
- Réduire l'impact énergie - climat des déplacements (domicile/travail et professionnels) des agents et des élus
- Engager une politique de sobriété numérique
- Affirmer la dimension énergie-climat dans le budget, les achats et la recherche de financements

Le Conseil municipal s'engage à mettre en œuvre les actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Votes :

Pour : 21 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio, C. Lescoat)

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : SIAEP - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - Année 2018

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gilles DARRACQ, adjoint délégué, référent eau, présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel du service du SAEP (Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable de BAYE, MELLAC et LE TREVOUX) relatif à l'année 2018.

Il précise que comme le prévoit l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera mis à la disposition du public.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel du service d'assainissement collectif relatif à l'année 2018.

Il précise que comme le prévoit l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera mis à la disposition du public.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Objet : Budget principal 2019 - Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier et d'ajuster certaines prévisions budgétaires pour les raisons suivantes :

- La décision du Conseil municipal en date du 2 juillet 2019 de construire une maison médicale sur la propriété communale de Ty Bodel, indépendamment du bâti déjà existant ;
- Une facture de Quimperlé Communauté adressée à la Commune pour le remboursement de la procédure de révision du PLU engagée avant le transfert de compétence ;
- Les besoins en matériel du restaurant scolaire (lave-linge et sèche-linge) et de la salle polyvalente (lave-vaisselle).

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

<i>Dépenses d'investissement</i>		
Programmes	Articles	Montants
61 - Maison médicale	2115 - Terrain bâti	- 100 000,00 €
	2313 - Construction	+ 94 000,00 €
20 - PLU	202 - Etudes	+ 6 000,00 €
99993 - Mobilier matériel	2183 - Matériel informatique	- 6 000,00 €
	2188 - Autres immobilisations	+ 6 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Votes :

Pour : 21 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio, (C. Lescoat)

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Suppression de la régie de recette pour le service de garderie périscolaire

Le Conseil municipal de Mellac,

Vu la décision du Conseil municipal d'instituer la mise en place d'un système de facturation pour le règlement de l'accueil des enfants de l'école élémentaire à la garderie périscolaire,

Considérant que la régie « garderie » n'a plus d'activité financière,

Décide, la suppression de la régie de recette « garderie » à compter du 1^{er} octobre 2019.

Le Maire et le trésorier principal de Quimperlé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Votes :

Pour : 21 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio, (C. Lescoat)

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Approbation de la modification des statuts du SDEF

Lors de la réunion du comité en date du 5 juillet 2019, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification des statuts.

Les modifications proposées sont exposées dans la note de synthèse jointe.

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour la validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la collectivité est réputée favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve** les nouveaux statuts de Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère.

Votes :

Pour : 21 (Procuration : F. Chapoulie, P. Henrio, (C. Lescoat)

Contre : 0

Abstention : 0